



## COMMUNIQUE

\*\*\*\*\*

### Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile communique :

Ce lundi 04 mai 2021, en exécution de la réquisition n°20/PR/2021 de monsieur le procureur de la République près le tribunal de première instance de Blitta, en date du 30 avril, les forces de défense et de sécurité ont procédé à des opérations de contrôles de zone dans le quadrilatère Assouma Kondji - Koffiti- Tcharebaou et Pagala Gare dans la préfecture de Blitta.

Ces opérations de prévention et de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la protection des populations et de leurs biens sur notre territoire face à la montée des nouvelles menaces sécuritaires. Elles ont consisté en des actions de bouclages, de contrôles d'identité et de visites domiciliaires. Elles se sont déroulées sans incident et dans le respect scrupuleux des textes en vigueur.

Dans les secteurs visités, les opérations ont permis de saisir, entre autres, six (06) fusils de chasse, trois (03) canons de fusils de chasse, deux (02) crosses de fusils de chasse, une (01) moto, vingt-trois (23) pièges métalliques, cinq (05) pièges en bois.

Les objets saisis sont confiés à la gendarmerie nationale pour enquête.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile remercie les populations localités visitée pour leur compréhension et leur collaboration. Il invite l'ensemble de la population togolaise à rester vigilante et à participer, en cas de besoin, aux côtés des forces de défense et de sécurité, à ces actions de prévention et de lutte contre la criminalité afin de préserver et de consolider la paix et la sécurité dans notre pays.

Fait à Lomé, le 04 MAI 2021

Le Ministre

Général de Brigade Damehame YARK

